

PARIS  
au Cœur

Le centre de Paris !

avec  
Michaël  
BULLARA



## Réponses au questionnaire de l'Association pour la Défense des Riverains Et l'Animation du Quartier des Halles

### Préambule

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour vos questions et ce cheminement démocratique qui nous paraît essentiel.

Nous voulons également rappeler que, dans la lignée de Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, **notre liste est la seule à se placer dans une opposition à la fusion des 4 arrondissements** telle qu'elle a été décidée, à marche forcée en février 2017, sans la consultation des citoyens, des acteurs locaux, des conseils d'arrondissements et du conseil de Paris.

**Au-delà de la QPC déposée par Jean-François Legaret, nous considérons que ce qui a été décidé peut tout à fait être abrogé par une nouvelle décision parlementaire.**

Nous souhaitons préserver :

- Les identités historiques, sociales et culturelles de chaque arrondissement ;
- Les services de proximité au service des citoyens dans chaque mairie d'arrondissement ;
- Les célébrations liées à l'état-civil dans chaque mairie : mariage, pacs, baptême républicain...
- La cohésion propre à nos quartiers grâce à un tissu associatif qui ne saurait être regroupé en un magma éloigné de la réalité du terrain.

**Pour nous, la démocratie, ça ne se décrète pas.** Cela se vit et se construit au quotidien ; avec les citoyens, les associations, les acteurs économiques locaux. C

C'est la raison pour laquelle, **dans le cadre des élections municipales 2020, nous lançons, à travers notre liste, une pétition contre cette fusion.**

## TOURISME

La progression du tourisme au centre de Paris est et sera un fait. Dire que l'on va éradiquer le phénomène serait démagogique et surtout inconséquent car la présence de visiteurs, qu'ils viennent de banlieues, de province ou de l'étranger, est également un gage de vitalité économique pour nos commerçants.

Concernant les locations, nous pensons que la plate-forme Airbnb n'est pas l'alpha et l'omega du tourisme dans le centre de Paris. Il convient de réguler les choses à travers un partenariat intelligent à déterminer avec eux.

Nous sommes en revanche beaucoup plus inquiets quant à l'activité d'autres plate-forme, très rarement évoquées par les médias, et qui proposent des locations de chambres ou d'espaces à l'heure. Nous pensons que ce type de location est propice à des activités voire des trafics peu propices avec une vie sereine des riverains.

**Nous souhaitons sensibiliser les professionnels comme les particuliers qui pratiquent ce type d'activité.**

Par ailleurs, nous partageons le constat que la politique mise en œuvre depuis plusieurs années dans les arrondissements du centre de Paris pourrait conduire à la transformation de celui-ci en un vaste parc d'attraction où peu de riverains continueraient d'habiter, où les commerces de proximité auraient disparu, remplacés par de grandes enseignes.

Dans ce climat, il nous faut tenir un discours de vérité : l'interdiction pure et simple de toute location de courte durée conduirait à ce les appartements restent vides, ce qui est encore pire pour la vie des quartiers.

En revanche, il existe des pistes qui permettraient de maintenir à la fois des commerces de proximité et de bouche, et à la fois de maîtriser la balance entre une population vivant dans nos arrondissements et du tourisme éphémère.

**Nous souhaitons, par exemples :**

- **encourager les locations meublées de moyens et longs termes dans le parc privé**, en particulier à destination d'apprentis, d'étudiants, ou de personnes ayant à se loger pour raison professionnelle (CDD, missions, ...);
- **proposer un plan sur 6 ans permettant**, dans les rues les moins fréquentées de chaque arrondissement, en concertation avec les associations de riverains et commerçantes, que la Mairie fasse l'acquisition de bâtiments ou locaux libre pour **une destination locative mesurée à destination de commerces ou de services de proximité.**

## SÉCURITÉ

La sécurité est avant tout une prérogative de l'Etat mais face à son désengagement depuis de trop nombreuses années, les communes doivent être force de proposition. Les cambriolages, les vols et les actes d'agression sont en augmentation.

*Nos mesures :*

**Nous assumerons la création, dès 2020, d'une police municipale de proximité et du quotidien, formée et armée**, installée dans une partie des locaux actuels de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

- déployer des agents dans les quartiers ciblés à la demande des élus d'arrondissement

- leur assigner en priorité des missions de lutte contre les incivilités et les nuisances du quotidien
- ✓ **Renforcement du déploiement des commissariats mobiles sur les sites touristiques parisiens** pour lutter contre les incivilités et les pickpockets en apportant aux visiteurs information et assistance.
- ✓ **Extension de la vidéo-protection** avec une présence humaine systématique derrière les caméras, permettant le cas échéant, de mobiliser rapidement des patrouilles
- ✓ **Mise en place d'une application résidant permettant de signaler en quelques clics** toute dégradation ou tout délit en cours, afin de faciliter une intervention rapide de la police municipale ou des forces de l'ordre.

## PROPRETÉ

La plus grande des priorités est de décentraliser la compétence propreté aux maires d'arrondissement pour une action au plus proche des besoins du terrain. Qui mieux que les élus de l'arrondissement, en lien avec les habitants et les commerçants peut décider des actions à mener ?

*Nos mesures :*

- ✓ **Renforcer les équipes de nettoyage des rues** grâce au concours de prestataires privés ayant des objectifs contractuels précis et chiffrés
- ✓ **Mettre en place un plan anti-rats** à l'échelle des 4 arrondissements, et en cohésion avec l'ensemble des arrondissements limitrophes
- ✓ **Expérimenter les technologies issues de l'intelligence artificielle pour améliorer le service rendu aux Parisiens** : applications numériques interactives, poubelles connectées pour adapter les itinéraires de passages des agents de la Ville en fonction de leur taux de remplissage pour les vider avant qu'elles ne soient pleines et qu'elles ne débordent, déchèteries mobiles, etc.
- ✓ **Installer des bornes de tri enterrées à destination des commerçants** (tissus, cartons, bouteilles de verre) pour mieux recycler leurs déchets et éviter le phénomène des poubelles qui débordent sur le trottoir
- ✓ Dans les secteurs piétonniers, devant les immeubles avec des commerces, des restaurants, ou à grande densité de bureaux, **installer des potelets de trottoirs avec des cendriers incorporés**
- ✓ Dans les lieux de grand passage comme les Halles :
  - **Installation de davantage de poubelles à compactage** qui permettent une plus grande capacité de collecte
  - **Mise en place de brigades propreté spéciales** en charge d'un entretien continu
- ✓ **Organiser la collecte des ordures en dehors des heures de déjeuner ou de diner dans les secteurs piétonniers et à terrasses** (Marché Saint-Honoré, Halles, etc...). *Qui ne s'est pas déjà retrouvé à la terrasse d'un restaurant face à un camion benne bruyant et odorant ?*
- ✓ **Lutter contre le graffiti sauvage par le développement en concertation avec des propriétaires d'immeubles ou de commerces de quartiers Street-Art.** *Tolérance 0 pour les tags sauvages ! En revanche, instaurer des espaces dédiés à l'expression artistique urbaine (exemples de Singapour, Miami, San Francisco et, plus près de nous de Bayonne) + organisation d'évènements autour de cela → amélioration de l'image de ce type d'expression*

## NUISANCES SONORES

Nous avons bien compris la problématique des chanteurs et danseurs de rue équipés de sonorisation puissante.

*Nos mesures :*

- ✓ **Tolérance zéro pour les spectacles sauvages.**
- ✓ En revanche, **organisation régulière de scènes ouvertes** dont le lieu et les horaires seraient encadrés.  
L'idée consisterait à ce que des groupes d'artistes puissent s'inscrire sur des créneaux horaires (tout type de musique ou d'activités artistiques) et qu'ensuite, ce soit les riverains qui puissent choisir l'ambiance qu'ils souhaitent dans leur quartier au moyen d'une application mobile.

La vie commerciale est une chance et participe à la vie de quartier. Toutefois, cela peut entraîner des nuisances pour les riverains :

- ✓ **Limiter les nuisances sonores dans les lieux festifs actuels** par la mise en place d'une politique volontariste d'investissement en faveur de leur insonorisation.
- ✓ **Favoriser l'implantation de fumoirs** pour éviter les nuisances extérieures
- ✓ **Mieux contrôler les heures de fermetures et les nuisances sonores de sorties** des établissements de nuit grâce à la nouvelle police municipale de proximité.

## PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Le partage de l'espace public est un des enjeux majeurs. Il faut mettre un terme à l'anarchie actuelle.

*Nos mesures :*

- ✓ **Fermer concrètement les accès des zones piétonnes des Halles par des systèmes de bornes rétractables** (nécessaires pour assurer la desserte locale des riverains, commerçants et véhicules de secours).
- ✓ **Favoriser le stationnement des deux roues et engins de déplacements personnels à chaque entrée de zone.** Cela permettra d'offrir des solutions de stationnement et mieux assurer le contrôle de l'interdiction d'utilisation dans la zone piétonne.

## MENDICITE FORCEE DES ENFANTS

Il s'agit d'un sujet forcément sensible.

Rappelons que la France prévoit que les enfants âgés de 3 à 16 ans ont un accès obligatoire à l'école à partir du moment où ils sont présents sur le territoire, quel que soit leur mode de vie, leur nationalité ou leur situation personnelle. Le service public de l'éducation a l'obligation de « veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. » (article L. 111-1 du code de l'éducation).

Rappelons que :

- **Un enfant signalé ou trouvé par un agent public dans la rue ou dans un lieu public pendant les heures de classe doit être conduit immédiatement à l'école** ou à l'établissement scolaire auquel il est inscrit ou, à défaut et si aucune déclaration n'a été faite ou n'est connue, à l'école publique la plus proche.
- **L'omission déclarative auprès du maire constitue une infraction pénale** susceptible de faire encourir à toute personne exerçant l'autorité parentale ou une autorité de fait de façon continue à l'égard de l'enfant une peine d'amende de 1 500 euros (article R. 131-18 du code de l'éducation). Elle doit être signalée au procureur de la République par toute autorité municipale qui en aura connaissance.
- **Le signalement permettra au Procureur de la République de diligenter une enquête** sur la situation de l'enfant susceptible d'être en danger.
- **L'enfant est susceptible de faire l'objet d'une procédure d'assistance éducative et le juge des enfants peut décider d'une mesure d'assistance éducative ou d'un placement** dans le souci de le soustraire à un milieu familial non protecteur où il est contraint à la mendicité.

En conséquence, l'arsenal juridique est assez complet.

**Il nécessite surtout de la volonté politique de la part de l'autorité municipale. De sortir d'une forme de laxisme et de laisser-faire pour privilégier l'intérêt de l'enfant tout en préservant également la tranquillité publique.**

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est étonnant de constater qu'un projet de l'envergure de la rénovation des Halles n'ait pas pris suffisamment en compte l'impact de la Canopée sur les habitations à proximité.

Un plan spécifique d'isolation aurait pu être intégré au coût global de l'opération.

**Demain, il nous faudra négocier avec la Mairie centrale, afin qu'un plan d'isolation spécifique soit engagé.**

La nature même du nouveau jardin des halles ne participe pas à la lutte contre les îlots de chaleur.

Ce dernier reste assez largement minéral et manque d'espèces végétales diversifiées. La simple pelouse ne joue pas le rôle de régulateur thermique et de retour de la biodiversité qui pourrait être attendu d'un tel jardin.

**Demain, sans engager de travaux lourds pour le contribuable parisien, il faudra revoir l'aménagement de ce dernier pour laisser une plus large place au végétal, à l'ombre tout en luttant contre les rassemblements de personnes.**

**Plus largement, nous envisageons la mise en œuvre d'un plan espace verts d'envergure :**

- ✓ **Reconquête des squares et des pieds d'arbres** dont l'entretien a été abandonné par la ville
- ✓ **Réintroduction de gardiens dans les parcs et jardins** pour y assurer le respect des règles de salubrité et les interdictions étiquetées par le règlement intérieur des parcs et jardins et y lutter contre consommation d'alcool et de stupéfiants,
- ✓ **Fixation d'un pourcentage minimal de création nette d'espaces verts** dans tous les programmes de logement et d'urbanisme
- ✓ **Lutte contre les îlots de chaleur et prévention des épisodes caniculaires** en expérimentant la pose de revêtements anti-canicule, les réseaux de froid urbain, l'ouverture des parcs et jardins la nuit, etc.
- ✓ **Remplacement progressif du mobilier urbain actuel par du mobilier urbain végétalisé.**  
Exemples de la Place de la Nation mais surtout de Bruxelles, Berlin ou Gênes en « Green City Solutions »